



HALL : D	R+1	D 101	T4
			S.HABITABLES
			ENTREE 5.0m <sup>2</sup>
			ESPACE DE VIE : 30.0m <sup>2</sup>
			_SEJOUR 19.5m <sup>2</sup>
			_CUISINE 10.5m <sup>2</sup>
			CHAMBRE 1 14.6m <sup>2</sup>
			CHAMBRE 2 9.2m <sup>2</sup>
			CHAMBRE 3 9.5m <sup>2</sup>
			SALLE D'EAU "SDE" 6.2m <sup>2</sup>
			SALLE DE BAIN "SDB" 3.6m <sup>2</sup>
			W.C. 1.2m <sup>2</sup>
			DEGAGEMENT "DGT" 3.6m <sup>2</sup>
			<b>TOTAL SURFACE HABITABLE 82.9m<sup>2</sup></b>
			LOGGIA 15.4m <sup>2</sup>
			<b>TOTAL SURFACE ANNEXE 15.4m<sup>2</sup></b>
			<b>TOTAL SURFACE 98.3m<sup>2</sup></b>



**LEGENDE :**

VR _VOLET ROULANT	AP _ALLEE PLEINE	LL _LAVE-LINGE
VB _VOLET BATTANT	LV _LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _GARDE-CORPS	F _REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _PLACARD	CUISSON	GAINTECHNIQUE
PF _PORTE-FENETRE		
F _FENETRE		
FT _FENETRE DE TOIT		

**NOTA 1 :**

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.